## <u>DELIBERATION N° 2006/06-06 - ECOLE DE MUSIQUE - COMPTE ADMINISTRATIF</u> 2005 : AFFECTATION DES RÉSULTATS

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il lui appartient de se prononcer sur l'affectation des résultats du compte administratif 2005 de l'Ecole de Musique, afin de respecter l'instruction budgétaire et comptable M14.

Les résultats d'exécution du budget sont les suivants :

- résultat de clôture d'investissement : 3 886.09 €
- résultat de clôture de fonctionnement : + 57 836.81 €
- résultat global : + 53 950.72 €

Il rappelle à l'Assemblée que les résultats de l'exercice 2005 ont été repris par anticipation au Budget Primitif 2006.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 2 abstentions (Groupe Ludres Notre Ville : M. SAUTROT et Mme PELLÉ) :

 de confirmer la reprise anticipée des résultat de l'exercice 2005 au Budget Primitif 2006 et d'affecter l'excédent de fonctionnement de clôture au compte 002 (section de fonctionnement – résultat de fonctionnement reporté) pour un montant de 53 950.72 € et au compte 1068 (section d'investissement – excédent de fonctionnement capitalisé) pour 3 886.09 € afin de couvrir le résultat de clôture d'investissement déficitaire de 2005.